

BUDGET 2012-2013
COMMUNIQUÉ N°12

BUDGET 2012-2013

2,7 milliards de dollars pour « Vieillir chez soi »

Québec, le 20 mars 2012 – « À partir de 2016-2017, le gouvernement ajoutera près de 900 millions de dollars par année en soutien aux aînés. Ces sommes serviront à financer une série de mesures visant à favoriser le maintien des aînés au sein de leur communauté. Il faut prendre soin de nos parents, nous leur devons tout », a déclaré aujourd'hui le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, à l'occasion du dépôt du budget 2012-2013 du gouvernement du Québec.

Favoriser l'action de nos aînés au sein de leur communauté

Le ministre a rappelé que la société québécoise s'apprête à connaître des changements démographiques profonds au cours des prochaines années.

« Nos aînés vivent plus longtemps et en meilleure santé. De plus, la majorité d'entre eux choisissent de vieillir à domicile. Cette nouvelle réalité démographique qui se profile nécessite de reconnaître le besoin d'accroître le soutien et l'assistance à nos aînés en posant des gestes concrets qui visent à favoriser leur maintien le plus longtemps possible au sein de leur communauté et à susciter un réel partage entre les générations. D'où le plan d'action Vieillir chez soi 2012-2017, que mes collègues, la ministre déléguée aux Services sociaux et la ministre responsable des Aînés, dévoileront ce printemps. Ce plan d'action sera appuyé par des ressources de 2,7 milliards de dollars. »

Soutenir les projets dans la communauté

De cette somme, 76 millions de dollars sur cinq ans seront investis notamment pour instaurer le programme Québec ami des aînés, qui vise à favoriser la transmission et la valorisation de l'expertise et du savoir-faire des personnes âgées. Il comprendra plusieurs volets, dont l'un consistera à étendre à plus de 800 municipalités l'initiative Municipalité amie des aînés.

« La mise en place de conditions qui favorisent la participation active des aînés dans leur communauté est bénéfique tant pour la société que pour les personnes âgées elles-mêmes. Nous créerons douze nouvelles maisons des grands-parents. Elles sont un exemple concret de rapprochement entre les générations par des activités telles que l'aide aux devoirs et les cuisines collectives », a déclaré le ministre.

Des services de santé mieux adaptés

Le ministre a expliqué que 2,3 milliards de dollars seront consacrés à des services de santé mieux adaptés aux besoins des aînés. « D'ici cinq ans, nous offrirons des services de soutien à domicile à 50 000 personnes de plus que maintenant. Nous aurons développé 5 600 nouvelles places en hébergement encadré hors institution ainsi que 850 places en hébergement institutionnel », a-t-il illustré.

Par ailleurs, des investissements de 86 millions de dollars permettront d'améliorer les conditions d'habitation des aînés. Parmi les nouvelles unités annoncées dans le cadre du programme AccèsLogis dans le budget 2012-2013, 1 250 unités seront consacrées aux aînés.

Bonifier l'aide fiscale pour le maintien à domicile

« Dans le cadre du plan d'action Vieillir chez soi, le budget prévoit également la bonification ou la mise en place d'un ensemble de mesures fiscales. Par exemple, le crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'un conjoint incapable de vivre seul sera bonifié. Afin de leur accorder davantage de répit, le budget 2012-2013 prévoit une hausse graduelle du crédit d'impôt de 607 \$ à 1 000 \$ d'ici 2016. Cette bonification améliorera la situation de plus de 15 000 conjoints aidants naturels », a annoncé le ministre.

Par ailleurs, il a indiqué que le crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée sera augmenté.

Le gouvernement met également en place un crédit d'impôt remboursable pour l'achat de biens visant à faciliter l'acquisition d'équipement afin de prolonger la période d'autonomie des aînés dans leur domicile et un crédit d'impôt remboursable pour les frais de séjour dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle.

La bonification et l'instauration de ces crédits d'impôt nécessiteront des investissements de 172 millions de dollars. Quelque 222 000 personnes âgées pourront en profiter.

« Tous ces gestes permettront aux aînés de rester plus longtemps dans leur milieu. Ils participeront davantage au développement de leur communauté en contribuant à la vie collective, notamment par des actions bénévoles », a conclu le ministre.

- 30 -

Source : Cabinet du ministre des Finances, ministre du Revenu
et ministre responsable de la région de Montréal
Catherine Poulin
Directrice de la communication
418 643-5270
514 873-5363